



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Commission Permanente du 07/06/2019

Délibération n° CP-2019-113 – Choix du mode de gestion concernant la concession du réseau d'initiative publique FttH

L'an deux mille dix neuf et le vendredi 07 juin à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en Commission Permanente à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

Etaient présents : Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCO-LEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Katia BECHET, M. François DEKON, Mme Sau Wah LING, Mme Céline REGIS

Etaient représentés : Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Diana JOJÉ-PANSA a donné procuration à Monsieur Denis GALIMOT, Monsieur Claude CHEUNG-A-LONG a donné procuration à Monsieur François DEKON, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Madame Katia BECHET

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1425-1, L. 1411-1, L. et 1411-4,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date 18 avril 2019.

Vu le rapport n° CP-2019-78-14 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;
Entendu l'avis de la commission Affaires Economiques du 05/06/2019

Considérant qu'il y a lieu de recourir et mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour mettre en place le futur réseau d'initiative publique fibré de la Guyane

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°CP-2019-78-14

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe du recours à la délégation de service public, sous forme concessive, pour la conception, la création et l'exploitation du service de réseau d'initiative publique FttH, pour une durée prévisionnelle de vingt-cinq (25) à trente (30) ans.

ARTICLE 2 : APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra effectuer le concessionnaire telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération et le principe de la participation financière de la CTG pour un montant qui sera déterminé dans le cadre des négociations avec les candidats. étant néanmoins précisé que le concessionnaire assumera la gestion du service à ces risques et périls et se rémunérera substantiellement sur les recettes perçues sur les usagers.

ARTICLE 3 : APPROUVE le lancement d'une procédure de délégation de service public en vue de la conclusion d'un contrat de concession portant sur la conception, la création et l'exploitation du service de réseau d'initiative publique FTTH.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président de l'Assemblée de Guyane à engager et mener cette procédure.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Monsieur le Président de l'Assemblée de Guyane à effectuer toute démarche et prendre toute décision utile à l'exécution de la délibération.

ARTICLE 6 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

19 POUR	Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCO-LEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Diana JOJÉ-PANSA, Mme Katia BECHET, M. Claude CHEUNG-A-LONG, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, Mme Sau Wah LING, Mme Céline REGIS
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 7 juin 2019.

CERTIFIE EXECUTOIRE LE 28/06/2019

Date d'envoi en préfecture : 28/06/2019
Date de retour préfecture : 28/06/2019
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20190607-
lmc144115-DE-1-1
Publiée le : 28/06/2019

Le Président

